



Guide de l'employeur

Prévoyance Agri Vendée

« La commission mixte paritaire interbranche agricole de Vendée (qui regroupe les représentants des employeurs et des salariés) a décidé de labelliser Mutualia Grand Ouest en tant que gestionnaire de la prévoyance de vos salariés à compter du 1er janvier 2018.

 CE GUIDE A POUR OBJECTIF DE FACILITER VOTRE ADHÉSION À MUTUALIA

Votre dossier d'adhésion

- le **bulletin d'adhésion et les conditions particulières**
- les **conditions générales**
- la **notice d'information** destinée au personnel récapitulant les garanties du régime de prévoyance (*il est rappelé que la preuve de la remise de la notice d'information incombe à l'employeur*)
- un **modèle de récépissé** de remise de la notice d'information
- une **demande de maintien des garanties** en cas de départ de l'entreprise

Vos documents accessibles en ligne

Retrouvez vos documents sur la page Internet

<https://www.mutualia.fr/entreprise/agri85-prevoyance>

Pour valider votre adhésion :

Complétez, datez, signez (en apposant le cachet de l'entreprise) et retournez le bulletin d'adhésion et les conditions particulières paraphées

➡ sous format dématérialisé à l'adresse suivante :
mgo-relationclient@mutualia.fr

OU

➡ par voie postale à l'adresse suivante :
Mutualia Grand Ouest
Service Relation Client
6 rue Anita Conti
CS 82320
56008 VANNES CEDEX

Pour affilier vos salariés :

salariés déjà présents dans vos effectifs au 31 décembre 2017



aucune démarche à effectuer

salariés embauchés à compter du 1^{er} janvier 2018



affiliation automatique au régime de prévoyance dans le cadre de la déclaration préalable à l'embauche (DPAE)

VOTRE
CONTACT
EN VENDÉE

Votre conseiller reste bien évidemment à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous accompagner dans cette démarche.

Xavier Moreau • Conseiller Entreprises • Mutualia Grand Ouest
33 boulevard Réaumur 85933 LA ROCHE SUR YON CEDEX 9
02.51.36.61.36



Entre nous, c'est humain

www.mutualia.fr